



CAHIER DES ATHLÈTES 2018

KAYAK - 37 KM

TABLE DES MATIÈRES

Mots des dignitaires	3
Déroulement de la compétition	4
Coût	5
Code d'éthique	11
Guide du ravitailleur	13
Bourses	17
Soupers des canotiers	17
Facteurs facilitants	17
Coordonnées GPS	18
Plan de sécurité sur l'eau	19
Stationnements	19
Parcours	24

MOTS DES DIGNITAIRES



Yvon Laplante
Président

MOT DE MONSIEUR YVON LAPLANTE

La Classique internationale de canots de la Mauricie constitue la plus ancienne compétition de course marathon en rivière au monde. Depuis maintenant 85 ans, les athlètes du canot rivalisent de persévérance et d'acharnement pour parcourir la rivière Saint-Maurice de La Tuque à Trois-Rivières. C'est avec fierté que toute l'équipe accueille cette compétition enlevante dans une fête de la tradition du sport nautique tournée vers l'avenir.



Julie Boulet députée de Laviolette
Ministre du Tourisme
Ministre responsable de la
région de la Mauricie

MOT DE MADAME JULIE BOULET

La Classique fait partie des événements emblématiques de la Mauricie ! J'invite la population à prendre part à cette grande tradition et à venir encourager les canotiers tout au long du parcours de 200 km, sur notre belle rivière Saint-Maurice. La Classique, c'est aussi l'occasion de célébrer en famille et de profiter d'une programmation culturelle variée, qui saura plaire à tous !



François-Philippe Champagne
député libéral de la circonscription
Saint-Maurice Champlain
Ministre du Commerce international

MOT DE MONSIEUR FRANÇOIS-PHILIPPE CHAMPAGNE

C'est avec un grand plaisir que je vous invite à la 85^e édition de la Classique internationale de canots. En plus de réunir les meilleurs athlètes de chez-nous et d'ailleurs, cet événement est une belle occasion de célébrer notre appartenance à la Mauricie !



Stéphane Boileau
Directeur général

MOT DE MONSIEUR STÉPHANE BOILEAU

C'est avec fierté que l'équipe de la Classique vous présente la programmation de la compétition des athlètes et du volet culturel de notre 85^e édition. Après trois ans de structuration, la nouvelle permanence vous invite à participer en grand nombre tout au long du week-end. Votre soutien et votre présence encouragent les athlètes, les membres du conseil d'administration, les partenaires et les nombreux bénévoles à continuer de tenir cet événement rassembleur en Mauricie encore longtemps.

Déroulement de la compétition Kayak 37km

*Les troussees contenant vos puces et vos coupons repas pourront être récupérées à partir du vendredi au bureau de la classique, 253, 3ème rue de la Pointe, Shawinigan, G9N 6T8. Il sera aussi possible de la récupérer le matin même de la compétition cependant nous vous suggérons de vous y prendre à l'avance.

*Notez que pour les catégories loisir, une veste ou une ceinture de flottaison est obligatoire.

*Un transport par navette est disponible pour vous ramener sur les lieux du départ, vous devez en aviser le comité organisateur par courriel si vous choisissez cette option à l'adresse info@classiquedecanots.com

*Lors du 3ème portage [Rapides des Forges] le niveau de l'eau sera maintenu par Hydro-Québec afin d'en assurer le passage de façon sécuritaire. Évitez de pagayer trop près de la rive. Pour ceux qui ne veulent pas s'y aventurer, vous pourrez alors faire le portage qui sera identifié par deux drapeaux.

*L'arrivée se fera en portage sur la plage sous l'arche, vous devez passer sur le champ magnétique [tapis] afin que votre temps soit compté. Vous devez porter votre bracelet [puce] sans quoi votre temps ne sera pas comptabilisé.

Lundi 3 septembre : Shawinigan Boulevard du capitaine Jos Veilleux

7H00 : Arrivée des pagayeurs

7h30 : Meeting d'avant course SUP Loisir

8h00 : Départ SUP catégorie loisir

8H30 : Meeting d'avant course SUP Compétition et Kayak Loisir

9h00 : Départ SUP catégorie Compétition

9h30 : Départ Kayak loisir et meeting Kayak Compétition

10h00 : Départ Kayak catégorie compétition

Heures approximatives prévues des arrivées à l'Île Saint-Quentin

12h30: SUP loisir

13H00-13h30 : SUP compétition, Kayak loisir. Kayak compétition

Zone athlètes : Massage

17h00-18h00: Souper des pagayeurs sous le chapiteau

Coût

- Le coût de l'inscription est de 45.00\$ par athlète. Le coût de l'inscription n'est pas remboursable sous aucune considération.

Inscription

- Les inscriptions par courrier ou en personne devront être reçues au bureau de la Classique au plus tard le lundi 27 août 2018 à 17h00. Les coûts d'inscription seront versés en fonction des dates mentionnées dans le paragraphe précédent. L'oblitération postale servira à déterminer la date de l'inscription.
- L'inscription en ligne sera possible jusqu'au lundi 27 août 2018.
- Les athlètes pourront récupérer leur enveloppe incluant le bracelet de chronométrage du jeudi 30 août au dimanche 2 septembre 2018, au bureau de la Classique (253, 3e rue de la Pointe, Suite 207, Shawinigan, G9N 6T8)
- Tous les paiements doivent se faire en devises canadiennes.
- Le formulaire d'inscription 2018 doit être complété en entier et signé. Dans le cas contraire, votre inscription vous sera retournée et déclarée non valide. Les équipes ayant rempli le formulaire d'inscription en ligne devront signer le document en personne avant le jeudi 30 août au bureau de la Classique internationale de canots de la Mauricie.
- Le coût de l'inscription devra être payé au complet à la remise de votre formulaire. Aucun chèque postdaté ne sera accepté. Un chèque sans provision entraînera des frais de 50 \$ à l'équipe fautive.
- Si une équipe se retire avant la date limite d'inscription (27 août 2018), et qu'un des membres de l'équipe se réinscrit avec un nouveau partenaire, un crédit de 50 % du coût d'inscription sera appliqué pour l'inscription de la nouvelle équipe. Si les deux membres de l'équipe se réinscrivent avec de nouveaux partenaires, le crédit sera applicable à chacune des équipes. Ce crédit ne pourra être appliqué que pour une seule personne.
- La signature d'un parent ou tuteur est obligatoire pour tout participant âgé de seize (16) ans ou moins.
- L'âge minimal pour participer à la Classique internationale de canots de la Mauricie est de 14 ans au moment de l'inscription.

Nouveautés 2018: Abolition des limites de temps

- Chaque participant sans exception doit remplir le questionnaire d'aptitude à l'activité physique [Q-AAP] et aviser par écrit toute condition de santé particulière (médication, allergie etc.). Une liste de votre médication doit accompagner le formulaire. Les informations seront transmises à l'équipe médicale en cas d'incident.

3. Embarcation et équipements

- Les kayaks mentionnés dans le présent règlement comprendront un équipage de une ou deux personnes, de même que toutes les embarcations correspondant aux normes ICF dont la propulsion provient de l'aviron à deux lames. K1, K2, k2 olympique, white water, surfski en simple ou en double, touring et touring canadian classes. Les kayaks de classe touring peuvent avoir un gouvernail et cette classe comprend aussi les kayaks de plastique.
- Les participants devront fournir leur équipement, lequel pourra être vérifié par les officiels.
- Les items suivants devront obligatoirement être dans l'embarcation et accessibles en tout temps :
 1. Deux gilets de sauvetage approuvés selon les normes canadiennes. Ces gilets devront convenir à la taille du compétiteur, être en bonne condition et demeurer accessibles en tout temps.
 2. Deux sifflets
- En cas de bris d'équipement ou perte de vivres (eau, nourritures etc.), il sera possible pour votre équipe de ravitaillement de vous venir en aide.
- Aucune substitution d'embarcation ne sera permise.
- Le port du gilet ou camisole de compétition sera obligatoire sans exception.
- Le port de la veste de flottaison est obligatoire pour les participants inscrits dans la classe LOISIR.

Voir la section 7 [sanctions]

4. Informations générales sur les règlements de compétition

- Les deux membres de chaque équipe devront être présents. À défaut de s'y conformer, des sanctions pourraient entraîner la disqualification.

Les pénalités de temps sont d'un minimum de deux (2) minutes à un maximum de quinze (15) minutes.

- Le directeur de la compétition, suite à une réunion avec les officiels, imposera la pénalité. La décision rendue sera finale et irrévocable. [charte]

Un compétiteur qui essaiera de tirer profit d'un avantage déloyal au départ sera pénalisé de deux minutes. Explication : Le kayakiste arrière doit être en contact avec le câble en tout temps jusqu'au départ donné par l'officiel.

- Les officiels pourront interrompre la procédure de départ si l'alignement compromet un départ équitable pour tous.
- Les deux athlètes inscrits sur la même embarcation devront parcourir la totalité du trajet ensemble.
- Les règles généralement acceptées de la conduite sportive seront appliquées. Toute nuisance intentionnelle, tout bris d'un kayak adverse, ou toute conduite non sportive prise en défaut par un officiel avec une preuve factuelle sera pénalisée, la disqualification peut être envisagée.

Tout équipage est responsable de son embarcation et de sa sécurité.

- Il est interdit, sur toute la longueur du trajet de se faire accompagner par une embarcation qui ne participe pas à la course. De telles actions mènent à la disqualification du ou des compétiteurs en question. De plus, on ne peut recevoir ni rythme ni aide de toutes autres embarcations qui ne participent pas à la course. La seule aide permise se limite aux premiers soins, à l'approvisionnement en nourriture, en boissons, en vêtements et en remplacement de tout équipement endommagé.
- Toute consommation de substance illégale ou illicite ou de substances favorisant la performance sportive est interdite. Tout participant ayant une indisposition physique et possédant une prescription médicale pour cette substance, devra en aviser par écrit le comité organisateur au plus tard le vendredi 31 août 2018.
- Un participant voulant loger un protêt, devra soumettre son protêt par écrit, accompagné de 100 \$ comptant et ce, au plus tard une (1) heure après chacune des étapes. Le montant sera remboursé à 50% si le protêt est retenu.
- Le transport par voie terrestre ou nautique dans le but de raccourcir le parcours est interdit.

- Tout athlète, ravitailleur ou membre de l'organisation devra s'abstenir de poser des gestes ou de tenir des propos diffamatoires ou portant atteinte à la réputation ou à l'image de la Classique internationale de canots de la Mauricie.
- Le directeur de la compétition, en accord avec les officiels de la Classique, se réserve le droit en tout temps de modifier, d'ajouter ou d'abroger les présents règlements, d'imposer toutes les sanctions jugées nécessaires.
- Une équipe qui abandonne sera automatiquement disqualifiée de la compétition.
Aucune allocation de temps ne sera allouée pour cause de blessure ou lorsqu'un équipage est impliqué dans un accident.
- Les bracetlets électroniques seront utilisés pour le chronométrage. Il est formellement interdit de les déplacer, de les obstruer ou de les enlever.
Toutes les bouées gonflables de couleur jaune de la Classique internationale de canots sont numérotées et font partie du tracé à suivre pendant la course. Elles doivent être respectées tout au long de la compétition.
- Toutes les équipes rapportées par les officiels comme ayant omis de contourner une ou plusieurs bouées de parcours, telles qu'indiquées sur le tracé, recevront une pénalité. Si l'avantage est plus grand que la pénalité normalement prévue, la disqualification est possible. Toute pénalité est annulée si l'équipage corrige la situation immédiatement et effectue le trajet de façon conforme.
- Tous les kayakistes devront se diriger après chaque étape vers les lieux indiqués par la Classique internationale de canots.

Voir la section 7 [sanctions]

Chaque kayakiste est responsable de sa propre sécurité en attendant l'équipe de secours.

5. Ravitaillement

** Aucun ravitaillement sur l'eau permis*

- Les ravitaillements se feront sur terre.
- En cas de perte de vivres, les équipes de sécurité auront à leur bord des troussees pour dépanner les équipes dans le besoin [1,5L, barres, fruits].
- Les ravitailleurs seront responsables du nettoyage sur terre après le ravitaillement.
- Les ravitailleurs devront en tout temps, respecter les consignes de sécurité et les zones réservées particulièrement lors des portages.
- Les équipes qui participent à la Classique seront entièrement responsables du comportement des ravitailleurs qui les accompagnent.

Voir la section 7 [sanctions]

6. Portages

- Lors des portages, seuls les deux compétiteurs peuvent transporter le kayak. Aucune pièce d'équipement extérieure ne peut être utilisée pour aider au transport du canot (Exemples : système de roues, remorque, etc.) L'équipe fautive sera disqualifiée. Par contre, si un kayakiste échappe un aviron, toute personne peut le récupérer et le lui remettre immédiatement.

Voir la section 7 [sanctions]

7. Sanctions

- Tout manquement à l'un ou l'autre des règlements en vigueur dans le code d'éthique entraîne la disqualification définitive de l'équipe sans possibilité d'appel.
- Toute équipe qui ne respectera pas le parcours ou omettra, volontairement ou non, le tour d'une bouée se verra pénalisée de 5 minutes pour une première offense, 10 minutes pour une deuxième offense et la disqualification après la 3 offense. La disqualification est possible si l'avantage encouru est plus grand que la pénalité.
 - Pour éviter la pénalité, l'équipe devra effectuer immédiatement le contour de la bouée conformément au parcours.
- Ravitaillement sur l'eau interdit : disqualification.

- Portage illégal (raccourci, aide extérieure) entraîne la disqualification.
- Substitution d'un équipier ou d'une embarcation entraîne la disqualification.
- Équipement illégal (flotteur, propulsion autre que par l'équipe) entraîne la disqualification.
- Omission de la remise du Q-AAP et de la fiche médicale : l'équipe ne sera pas autorisée à prendre le départ.
- Gilets de sauvetage et/ou sifflet manquant, l'équipe ne sera pas autorisée à prendre le départ.
Toute équipe qui n'est pas sur la ligne de départ lors du coup d'envoi ne peut prendre part à l'étape et se verra disqualifiée.
- Utilisation de substances illégales entraînera la disqualification.
Refus du port du gilet ou camisole de compétition entraînera une pénalité de 10min par étape.
- Tout contact intentionnel d'une embarcation ou de l'aviron d'un compétiteur afin d'en tirer avantage sera suivi d'une disqualification si elle est prise en défaut par un pointeur ou un officiel. Chaque équipage est responsable de son embarcation.
- Modification du bracelet électronique : votre temps ne sera pas comptabilisé, ce qui vous disqualifie automatiquement.
- Un compétiteur qui essaie de tirer profit d'un avantage déloyal au départ [faux départ], sera disqualifié.
- Après avoir été pris en défaut une deuxième fois, suite à un avertissement, il recevra immédiatement une pénalité de deux minutes.
- À noter que les officiels de course pourront arrêter tout équipage pour une raison quelconque, à tout moment pour des raisons éthiques, de sécurité, de conformité et non-respect des règles de compétition.

CODE D'ÉTHIQUE

Les règlements qui suivent devront être respectés par tout kayakiste, et ce, pour toute activité et/ou compétition au cours de la saison. Un manquement à l'une ou l'autre de ces règles entraînera automatiquement une pénalité de temps et peut même aller jusqu'à la disqualification des kayakistes ou de l'équipe fautive. **AUCUN REMBOURSEMENT N'EST EFFECTUÉ pour une disqualification ou expulsion d'un événement ou d'une association.**

Protêt

- À noter qu'aucun protêt ne sera entendu pour un manquement au Code d'éthique, les décisions sont définitives.

Conduite

- Le kayakiste est responsable de son équipe de ravitailleurs. Les ravitailleurs usant d'un langage abusif, de violence verbale ou physique envers les autres compétiteurs, bénévoles et organisateur, entraîneront automatiquement une pénalité au kayakiste et/ou la disqualification. Choisissez vos ravitailleurs avec vigilance.
- Le kayakiste doit en tout temps respecter les autres compétiteurs, aucun langage abusif, menace ou acte de violence verbale ou physique ne sera toléré.
 - À noter qu'un acte de violence physique entraîne la disqualification automatique des canotiers et kayakistes fautifs et l'exclusion pour l'année suivante [Possibilité d'être banni de la compétition]
- Le kayakiste doit en tout temps respecter les organisateurs des différents événements et ne pourra intervenir auprès d'eux que par leurs responsables d'association.
- Le kayakiste s'engage à respecter chaque bénévole, peu importe son statut. Aucun langage abusif, menace ou acte de violence verbale ou physique ne sera toléré.
- Chaque kayakiste et ravitailleur de l'équipe s'engage à respecter les lieux de compétition, la propreté des lieux sur l'eau et en dehors de l'eau. Le respect des installations et du matériel mis à la disposition des canotiers est de mise. Chaque kayakiste, équipe et ravitailleur a l'entière responsabilité de son matériel et de ses déchets.
- Pour l'événement de la Classique internationale de canots, vous devez vous diriger vers l'endroit aménagé spécifiquement pour les kayakistes après chaque étape.

- Les produits dopants figurant sur la liste de l'AMA 2015 en conformité avec l'article 4.2.2 du Code mondial antidopage, qui vous est fourni, sont formellement interdits. Le kayakiste usant de substances illégales sera disqualifié de toutes compétitions pour l'année en cours ainsi que pour l'année suivante. Les produits utilisés pour usage médical devront être déclarés avec une preuve à l'appui au plus tard deux semaines avant la compétition. Un manquement à cette règle entraîne la disqualification automatique sans exception.
- Le canotier ou kayakiste participant à la compétition représente l'image de la Classique internationale de canots, celle de ses partenaires et celle de ses commanditaires. Il est donc obligatoire pour chaque membre de l'équipage d'être vêtu d'un gilet ou d'une camisole de compétition.
- Chaque canotier et kayakiste représente l'ensemble des siens, pour l'image de tous : agissons de façon civilisée et soyons respectueux.

GUIDE DU RAVITAILLEUR

Le guide du ravitailleur créé pour la Classique de canots vous permettra de connaître la marche à suivre sur l'identification des sites de stationnement, de ravitaillement et du code de conduite à respecter tout au long de la compétition. À noter que les sites et le nombre de ravitaillements sont laissés à la discrétion des équipes.

Tout d'abord, voici un rappel concernant le Code d'éthique. La Classique vous rappelle qu'un manquement au Code d'éthique entraîne la disqualification définitive de l'équipe sans possibilité d'appel.

- **Les ravitailleurs usant d'un langage abusif, de violence verbale ou physique envers les autres compétiteurs, bénévoles et organisateurs, entraînera automatiquement une pénalité au canotier et/ou la disqualification suite à la remise d'un rapport d'incident par les bénévoles ou membres de l'organisation aux officiels.**
- **Un officiel responsable de l'éthique sera posté aux portages afin de prendre note de possibles débordement**

Règles générales

- Les ravitailleurs doivent, après chaque ravitaillement, ramasser les déchets produits par l'équipe (bouteille, papier, emballage, etc.) sur l'eau et sur terre.
- Une seule voiture par équipe est permise dans les zones de stationnement réservées aux athlètes. Les ravitailleurs devront s'identifier à chaque poste de stationnement à l'agent de sécurité.
- Les ravitailleurs doivent se diriger aux endroits prévus lors de chaque fin d'étape (présentées plus bas dans le présent document) et respecter les consignes des bénévoles sur place qui les guideront pour la prise en charge de leur équipe. Soyez vigilants.
- Les ravitailleurs doivent respecter le Code de la route et se déplacer de façon sécuritaire tout au long du trajet.

Les portages

- Les ravitailleurs ne peuvent en aucun cas transporter l'équipement (kayak, avirons) lors des portages. Seul le transport de vivres est accepté. Les ravitailleurs peuvent cependant remplacer une pièce d'équipement endommagée.
- Les ravitailleurs ne peuvent aider l'équipe à la sortie de l'eau ni lors de la remise à l'eau. Aucun contact n'est permis avec les équipiers si ce n'est que pour donner des vivres.
- Les ravitailleurs doivent se placer de façon à ne pas nuire aux autres coureurs et doivent laisser passer les kayakistes adverses si ceux-ci exécutent un dépassement.
- Les ravitailleurs doivent respecter les zones de ravitaillement.

Course

- **Départ** : Avenue du Capitaine-Veilleux



Zones de ravitaillement

- **1^{er} ravitaillement** : Belgo - Portage. 1882 rue Cascade. Début du portage environ 0H37-0H43 après le départ.

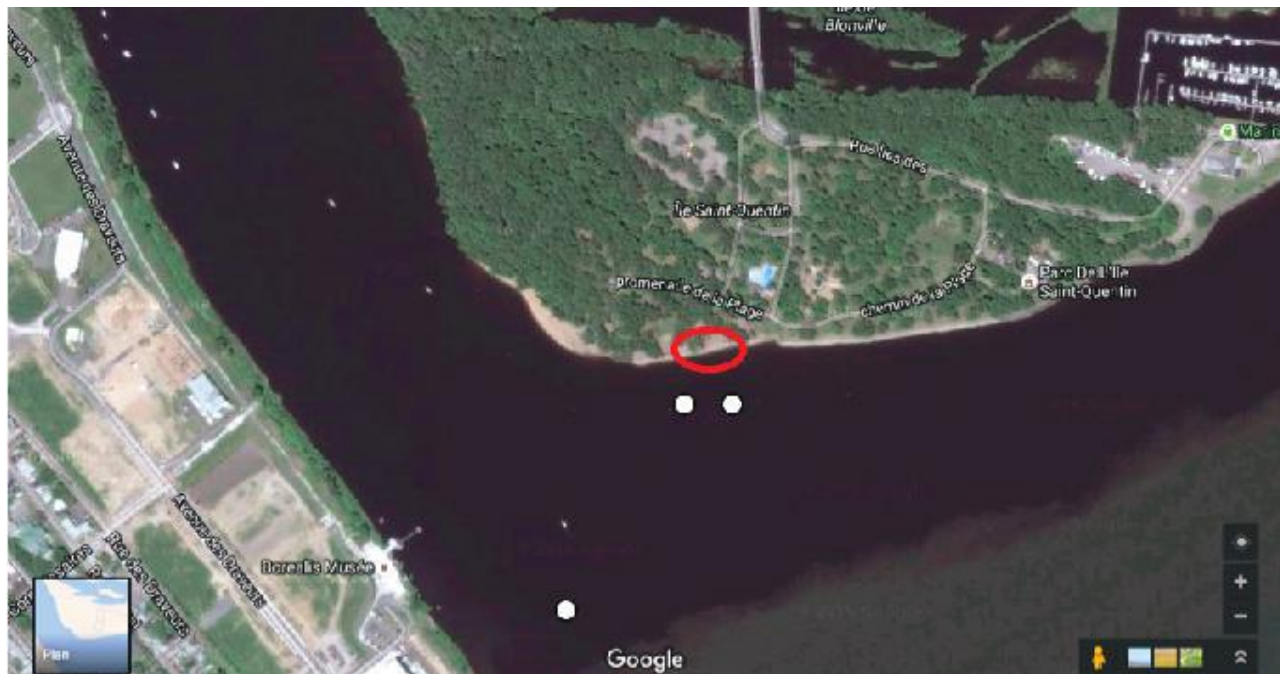


- **2^e ravitaillement** : La Gabelle, Notre-Dame-du-Mont-Carmel – Portage. Continuer sur la route 157, tourner à droite sur le rang Saint-Flavien Ouest, continuer toujours tout droit jusqu'au chemin du Rang des Grès qui vous mènera directement au barrage. 1h35-1h45 après le départ.



Arrivée : Île Saint-Quentin - 10, Place de la Rosalie, Trois-Rivières. 3h10-3h35 après le départ.

- Après l'étape, les ravitailleurs doivent se rendre à la zone encadrée en rouge pour accueillir leur équipe et suivre les indications des bénévoles responsables.



BOURSES

BOURSES AU PRORATA UNE FOIS LES INSCRIPTIONS TERMINÉES.

SOUPERS DES CANOTIERS

Encore une fois cette année, il y aura un souper des canotiers à **Trois-Rivières le 3 septembre (17H-18H - sous le chapiteau)**. Tous les canotiers inscrits auront un bracelet pour le souper dans leur enveloppe remise à leur arrivée. Si vous avez commandé des bracelets supplémentaires, ils seront aussi mis dans l'enveloppe.

Il est obligatoire de porter le bracelet pour recevoir le repas.

FACTEURS FACILITANTS

SHAWINIGAN

- **CSSS de l'Énergie** : 50 119e rue, Shawinigan-Sud, G9P 5K1, (819) 801-4043.
- **Sureté du Québec** : 1600 Boulevard Hubert-Biermans, Shawinigan, QC G9N 8L2, (819) 539-6262.
- **Alignement Patenaude** : 1466 105e Rue, Shawinigan, G9P 1M3, (819) 537-6687.
- **Pharmacie Jean Coutu** : 2722 Boulevard Royal, Shawinigan, G9N 8M3, (819) 539-1119.
- **Canadian Tire** : 1555 Rue Trudel, Shawinigan, G9N 8K8, (819) 537-3888.

TROIS-RIVIÈRES

- **Canadian Tire** : 3525 Boulevard des Forges, Trois-Rivières, G8Y 4P2, (819) 378-4045.
- **Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (Hôpital Sainte-Marie)** : 1991 Boulevard du Carmel, Trois-Rivières, G8Z 3R9, (819) 697-3333
- **Sureté du Québec** : 1445 Rue Saint Maurice, Trois-Rivières, G8V 2N1, (819) 379-7636
- **Point S - Pneus Ratté Centre Du Camion Trois-Rivières** : 2420 Boulevard des Récollets, Trois-Rivières, G8Z 3X7, (819) 379-9993
- **Pharmacie Jean Coutu** : 1650 Rue Royale, Trois-Rivières, G9A 4K3, (819) 378-1444

COORDONNÉES GPS DES BOUÉES SELON LE PARCOURS C2

TROISIÈME ÉTAPE

Bouée	Coordonnées
1	46.530426, -72.750352
2	46.540583, -72.756826
3	46.538339, -72.758038
4	46.535136, -72.751628
5	46.531024, -72.753946
6	46.529946, -72.754085
Portage belgo	46.540252, -72.761563
Portage gabelle	46.450218, -72.738136
Rapide des forges	46.398759, -72.653817
7	46.349170, -72.530455
8	46.350355, -72.528384
Arrivée	46.350718, -72.527075

PLAN DE SÉCURITÉ SUR L'EAU

À VENIR

STATIONNEMENTS

VIGNETTES DE STATIONNEMENT / PARKING PERMITS

Chaque équipe aura 2 ou 3 vignettes de stationnement à accrocher à leur miroir pour avoir accès aux stationnements réservés aux athlètes.

Seulement 1 véhicule prioritaire (Identifié par un autocollant) par équipe pourra accéder à certains endroits (ex. dans le chemin à Grand-Mère ou au portage de la Belgo).

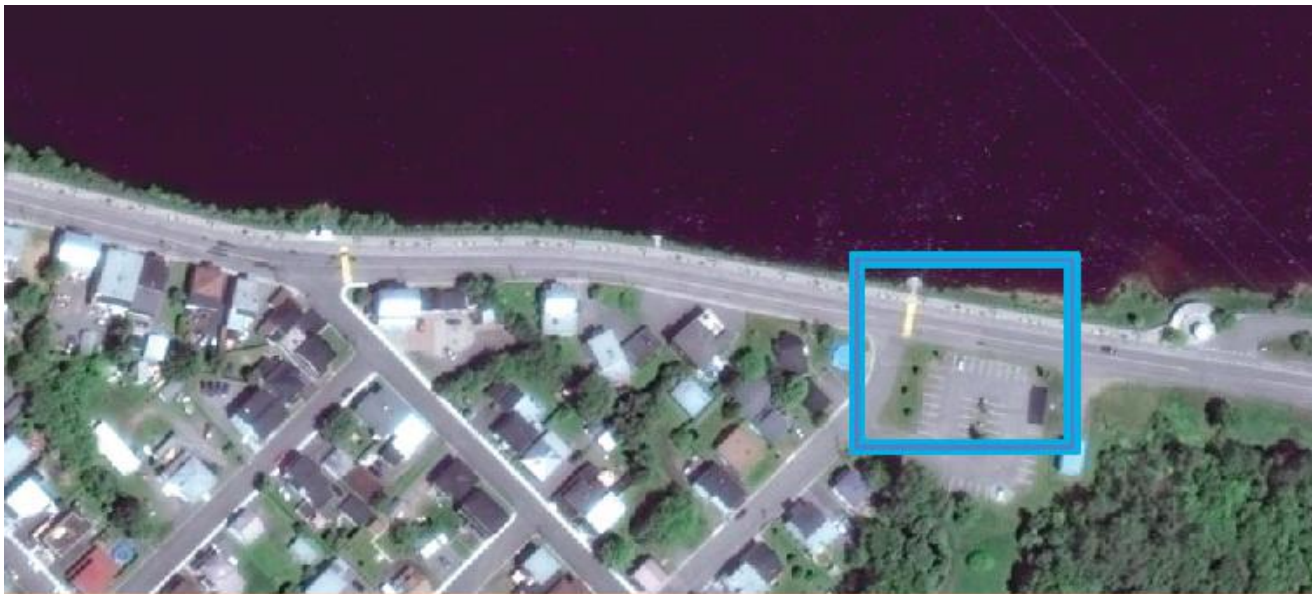
Au portage à la Gabelle, les équipes devront se stationner dans le stationnement en haut de la côte.

Aucun véhicule ne sera autorisé à descendre. Tous les véhicules devront être stationnés de manière à repartir rapidement.

Lorsqu'il est question des stationnements C2, les C4, K1 et K2 y ont aussi droit.

Départ Kayak - Shawinigan-Sud

Loyal : Les kayaks pourront se stationner dans le stationnement de la ville (rectangle bleu).



Portage - Shawinigan, Belgo

Kayak: Les ravitailleurs des kayaks iront se stationner à Espace Shawinigan (rectangle bleu).



Portage - Notre-Dame-du-Mont-Carmel

- Aucun véhicule ne pourra descendre la côte.
- Kayaks : Espace réservé dans le stationnement en haut de la côte. Descendre à pied ou prendre la navette.

Arrivez par le côté Mont-Carmel car le lien inter-rives sur le barrage sera fermé.



Arrivée - Île Saint-Quentin

Stationnement sur le terrain gazonné.



PARCOURS

PARCOURS



